

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version		Date de révision:	Date de dernière parution: 01.10.2019
1.1	FR / FR	23.07.2021	Date de la première version publiée: 01.10.2019

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem KS-850

Code du produit : 126.094

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtements

Restrictions d'emploi recommandées : utilisation professionnelle, Utilisation industrielle

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : JASA AG  
Müslistrasse 43  
8957 Spreitenbach  
Schweiz  
  
info@jasa-ag.ch, www.jasa-ag.ch

Téléphone : +41 (0)44 431 60 70

Téléfax : +41 (0)44 432 63 17

**Service responsable** : Produktmanagement, Tél: +41 (0)44 431 60 70, sds@jasa-ag.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Toxikologisches Informationszentrum Zurich (STIZ), Tél: 145

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	23.07.2021	01.10.2019
FR / FR		Date de la première version publiée: 01.10.2019

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

##### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version  
1.1 FR / FR

Date de révision:  
23.07.2021

Date de dernière parution: 01.10.2019  
Date de la première version publiée:  
01.10.2019

P260 Ne pas respirer les aérosols.

### Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, les composés cycliques, <5% de N-hexane hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : aérosol  
Mélange

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, les composés cycliques, <5% de N-hexane	Non attribuée 921-024-6 01-2119475514-35	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 20 - < 25
hydrocarbures en C9-C11, n-	64742-48-9	Flam. Liq. 3; H226	>= 12,5 - < 20

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 23.07.2021 Date de dernière parution: 01.10.2019  
Date de la première version publiée: 01.10.2019

alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques	919-857-5 01-2119463258-33	STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 EUH066	
--	-------------------------------	---	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.  
Eloigner du lieu d'exposition, coucher.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme voie possible d'exposition.  
Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre sèche

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	23.07.2021	01.10.2019
FR / FR		Date de la première version publiée: 01.10.2019

---

Pulvérisateur d'eau  
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ventiler la zone. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 23.07.2021 Date de dernière parution: 01.10.2019  
Date de la première version publiée: 01.10.2019

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Ventilation locale/totale : Assurer une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. Même après usage, ne pas ouvrir avec force ni brûler. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter une exposition directe au soleil.
- Mesures d'hygiène : Ne pas inhaler l'aérosol.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les consignes de stockage pour les aérosols ! Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le stockage doit être en accord avec le BetrSichV (Allemagne).
- Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
butane (contenant	106-97-8	VME	800 ppm	FR VLE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version  
1.1

FR / FR

Date de révision:  
23.07.2021

Date de dernière parution: 01.10.2019  
Date de la première version publiée:  
01.10.2019

< 0,1 % butadiène (203-450-8))		1.900 mg/m3	
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, les composés cycliques, <5% de N-hexane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2035 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	773 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	608 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau, Oral(e)	Long terme - effets systémiques	699 mg/kg
hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1500 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	300 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	900 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	300 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	300 mg/m3

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 480 min  
Épaisseur du gant : >= 0,4 MM  
Directive : DIN EN 374  
Indice de protection : Classe 6

Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Protection préventive de la peau

Protection de la peau et du : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	23.07.2021	01.10.2019
FR / FR		Date de la première version publiée: 01.10.2019

---

corps	:	coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur. Vêtements de protection à manches longues
Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Filtre de type	:	Filtre de type A-P
Mesures de protection	:	N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Sol	:	Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Eau	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	aérosol
Couleur	:	brun
Odeur	:	de solvant
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	10,9 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	0,6 % (v)
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'inflammation	:	> 200 °C
pH	:	non déterminé substance / du mélange est non-soluble (dans



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	23.07.2021	01.10.2019
FR / FR		Date de la première version publiée: 01.10.2019

---

l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : non déterminé

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : 8 hPa (20 °C)

Densité : 0,67 gcm<sup>3</sup> (20 °C)

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif  
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	23.07.2021	01.10.2019
FR / FR		Date de la première version publiée: 01.10.2019

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Composants:**

##### **Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcane, les composés cycliques, <5% de N-hexane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.840 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25,2 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.800 - 3.100 mg/kg

##### **hydrocarbures en C9-C11, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromatiques:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 9.300 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

##### **Composants:**

##### **Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcane, les composés cycliques, <5% de N-hexane:**

Résultat : Irritation de la peau

##### **hydrocarbures en C9-C11, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromatiques:**

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	23.07.2021	01.10.2019
FR / FR		Date de la première version publiée: 01.10.2019

---

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **hydrocarbures en C9-C11, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromatique:**

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Composants:**

##### **Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcane, les composés cycliques, <5% de N-hexane:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **hydrocarbures en C9-C11, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromatique:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcane, les composés cycliques, <5% de N-hexane:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### **hydrocarbures en C9-C11, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromatique:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	23.07.2021	01.10.2019
FR / FR		Date de la première version publiée: 01.10.2019

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcane, les composés cycliques, <5% de N-hexane:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 15,8 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 10 - 30 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 35,57 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOELR: 2.045 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	23.07.2021	01.10.2019
FR / FR		Date de la première version publiée: 01.10.2019

---

### hydrocarbures en C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOELR: 0,131 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 0,23 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, les composés cycliques, <5% de N-hexane:

Biodégradabilité : Biodégradation: 98 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

#### hydrocarbures en C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, les composés cycliques, <5% de N-hexane:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1 FR / FR	23.07.2021	01.10.2019
		Date de la première version publiée: 01.10.2019

---

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
L'élimination du produit doit avoir lieu en accord avec les entreprises compétentes en la matière et conformément aux règlements concernant l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version 1.1      FR / FR      Date de révision: 23.07.2021      Date de dernière parution: 01.10.2019  
Date de la première version publiée: 01.10.2019

---

**ADN** : UN 1950  
**ADR** : UN 1950  
**RID** : UN 1950  
**IMDG** : UN 1950  
**IATA** : UN 1950

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : AÉROSOLS  
**ADR** : AÉROSOLS  
**RID** : AÉROSOLS  
**IMDG** : AEROSOLS  
**IATA** : Aerosols, inflammable

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 2  
**ADR** : 2  
**RID** : 2  
**IMDG** : 2.1  
**IATA** : 2.1

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Étiquettes : 2.1

**ADR**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Étiquettes : 2.1  
Code de restriction en tunnels : (D)

**RID**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Numéro d'identification du danger : 23  
Étiquettes : 2.1

**IMDG**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 2.1  
EmS Code : F-D, S-U

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement : 203

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 01.10.2019
1.1	23.07.2021	Date de la première version publiée: 01.10.2019

ment (avion cargo)  
Instruction d' emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Division 2.1 - Flammable gases

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203  
Instruction d' emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Division 2.1 - Flammable gases

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : non

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	23.07.2021	01.10.2019
FR / FR		Date de la première version publiée: 01.10.2019

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4320, 4734, 4718

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE  
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 840 g/l  
Teneur en COV pour le produit en configuration prêt à l'emploi.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 23.07.2021 Date de dernière parution: 01.10.2019  
Date de la première version publiée: 01.10.2019

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Aérosol 1	H222, H229
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 3	H412

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, trans-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-850

Version		Date de révision:	Date de dernière parution: 01.10.2019
1.1	FR / FR	23.07.2021	Date de la première version publiée: 01.10.2019

---

port, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.